

## PROCÈS-VERBAL

### DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 AVRIL 2017 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais (Absent à l'ouverture de la séance, prend son siège lors de la présentation de la résolution #96-04-2017)  
Mme Lynda Cusson  
Mme Marie-Eve Massé  
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de ~~Madame la Mairesse suppléante.~~  
Monsieur le Maire

Corr. #118-05-2017

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

84-04-2017

#### Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

84.1-04-2017

#### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 tel que rédigé.

Adoptée

85-04-2017

#### Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

Corr.#118-05-2017

ADMINISTRATION ÉNÉRALE	83 345.47\$	<del>83 197.26\$</del>
SÉCURITÉ PUBLIQUE	30 071.22\$	<del>29 873.94\$</del>
VOIRIE MUNICIPALE	27 934.77\$	<del>26 132.27\$</del>
HYGIÈNE DU MILIEU		15 189.04\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)		422.25\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		0.00\$
LOISIRS ET CULTURE		18 249.05\$
FRAIS DE FINANCEMENT		0.00\$
IMMOBILISATIONS		<u>10 068.45\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2017:		<del>116 132.26\$</del> 185 280.25\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'avril 2017 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Que le solde demeurant impayé à l'état de compte de Dépanneur Beau Soir, au montant de 116.94\$, ne soit pas payé, puisqu'aucune facture n'a été démontrée à cet effet. Qu'un avis en ce sens lui soit envoyé.

Adoptée

86-04-2017

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

*Soumission pour poste de pompage de la Rivière*

Il faut procéder à l'achat d'un panneau électrique pour le poste de pompage de la Rivière afin de procéder au réaménagement de celui-ci, suivant les recommandations de l'électricien. Le tout pourra aussi être complété lorsque les nouvelles pompes seront livrées. Le prix du nouveau panneau électrique recommandé se situe à plus ou moins 11 000\$.

*Réparation d'une conduite reliant auparavant le bureau d'information touristique*

Lors des travaux de creusage des fondations pour la pharmacie, une conduite d'égout qui reliait auparavant le bureau d'information touristique (caboose) a été touchée. Une section a été remplacée, laquelle pourrait éventuellement servir à raccorder à l'égout un bâtiment sanitaire à l'usage du public.

*Opération de ramassage de neige*

Le 17 mars 2017, une opération de ramassage de neige a eu lieu, suite à la tempête du 14 et 15 mars 2017, qui a laissé plus de 70 cm de neige.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mars 2017

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mars 2017, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Marcel Bonneau dépose les états financiers et le rapport d'activités pour l'année 2016, de l'organisme Maison jeunesse l'Oxy-Bulle.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

*Tous conviennent de traiter à ce moment, le point #23 de l'ordre du jour :*

87-04-2017

Intervention de M. Gaétan Lapointe : raccordement au réseau d'égout pour les propriétés de la rue St-André non desservies

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Lapointe s'adresse au conseil en regard avec une demande de raccordement de son terrain vacant situé sur la rue St-André, au réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT également la présence de Mme Lorraine Brien, Mme Lise Brien et M. Léandre Cusson, tous propriétaires d'immeubles situés sur la rue St-André et non raccordés au réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE des échanges relatifs aux coûts potentiels de ces travaux ont lieu, en référence avec des estimations préparées par Les Services EXP Inc. pour des travaux similaires sur une autre rue de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'inspecteur municipal afin de préparer une estimation sommaire des coûts potentiels pour le raccordement des propriétés actuellement non desservies par le réseau d'égout, situées sur la rue St-André.

Adoptée

88-04-2017 Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2016

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2016 a été publié le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2016 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un surplus d'exercice de 60 375\$ et un surplus accumulé non affecté de 105 701\$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Daniel Roy  
Il est secondé par Marcel Bonneau

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

Adoptée

89-04-2017 Règlement #02-2017, déléguant le pouvoir de former un comité de sélection : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Richard Houde, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #02-2017, déléguant le pouvoir de former un comité de sélection à la direction générale.

Adoptée

90-04-2017 ADMQ : inscription de la directrice générale au congrès annuel 2017

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin prochain à Québec, en payant son inscription au coût de 519\$ plus taxes ainsi que les frais relatifs à sa participation, dont les repas et les frais de déplacement.

Adptée

91-04-2017 Inscription de la directrice générale à la formation intitulée « Directeurs généraux locaux et MRC : rôles et collaboraations »

Il est proposé par Marie-Eve Massé  
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer à une formation de l'ADMQ, qui aura lieu le 10 mai 2017 à St-Hyacinthe, en payant son inscription au coût de 304\$ plus taxes ainsi que les frais relatifs à sa participation, les frais de déplacement.

Adoptée

92-04-2017 DGEQ : formation gratuite –participation de la présidente d'élection (8-9 mai 2017) et de la secrétaire d'élection (31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2017)

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présidente d'élection et la secrétaire d'élection à participer à une formation de deux jours, offerte par le DGEQ. Que les frais relatifs à leur participation soient également remboursés.

Adoptée

93-04-2017

Résolution #43-02-2016 : correction

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la correction de la résolution #43-02-2016, en ajoutant au 3<sup>e</sup> considérant, la mention suivante en gras :

*CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain à céder (parcelle #2), représente une superficie de 2 143,2 mètres carré, incluant le stationnement asphalté actuellement aménagé et que la parcelle résiduelle (parcelle #3), d'une superficie de 1 939,2 **mètres carré**, demeure également propriété de la Municipalité, pour l'hôtel de ville et son stationnement;*

Adoptée

94-04-2017

La Voix de l'Est : publicité dans le cahier spécial sur la MRC d'Acton qui sera publié le mardi 9 mai 2017

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace d'un quart de page à 326\$ plus taxes.

Adoptée

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls : dépôt du rapport financier 2016

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier 2016 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, affichant un déficit annuel de 4 175\$ et un surplus accumulé de 66 161\$.

95-04-2017

Règlement #03-2017, dont l'objet est de décréter un emprunt et une dépense pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Rivière : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes données par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #03-2017, dont l'objet est de décréter un emprunt et une dépense pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Rivière.

Adoptée

*Le conseiller Pierre Dagenais prend son siège pendant la présentation de la résolution suivante.*

96-04-2017

Règlement #04-2017, dont l'objet est de décréter un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux de voirie dans divers rues de la Municipalité, dans le cadre du programme TECQ : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Marie-Eve Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement #04-2017, dont l'objet est de décréter un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux de voirie dans divers rues de la Municipalité, dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée

97-04-2017

Programme de Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales-Rue de la Rivière : mandat à la firme Tremblay, Bois, Migneault, pour la rédaction du devis d'appel d'offres visant la surveillance des travaux (système par pondération)

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Tremblay, Bois, Migneault, afin de procéder à la rédaction du devis d'appel d'offres pour la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réfection de la rue de la Rivière, lequel mandat est confié au coût de 2 000\$ plus taxes.

Adoptée

98-04-2017

RIRL-Rue de la Rivière : Estimation préliminaire des travaux préparée par Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose l'estimation préliminaire révisée des travaux de réfection de la rue de la Rivière, au montant de 515 879.00\$ plus taxes et imprévus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de l'estimation préliminaire révisée des travaux de réfection de la rue de la Rivière, au montant de 515 879\$ plus taxes et imprévus. Que cet estimé soit utilisé pour finaliser la demande d'aide financière déposée au Ministère des transports dans le cadre du programme RIRL.

Adoptée

99-04-2017

Entreposage des neiges usées au site de la Municipalité : abolition des frais d'entreposage

Il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abolir les frais d'entreposage des neiges usées jusqu'ici facturés aux utilisateurs du site de neiges usées. Que cette décision soit effective dès maintenant et appliquée à l'entreposage fait durant l'hiver 2016-2017.

Adoptée

Nivelage du rang petit 9 et de la rue Charlebois : suivi de la demande adressée au Canton de Roxton

Faisant suite à la demande adressée à la Municipalité du Canton de Roxton, demandant de niveler la partie du rang petit 9 et de la rue Charlebois appartenant au Village lorsque le Canton procède au nivelage de leur partie, la directrice générale informe les élus que le conseil du Canton de Roxton ne souhaite pas conclure d'entente à cet effet. La Municipalité du Canton de Roxton ne désire pas faire compétition aux entreprises privées.

100-04-2017

Asphaltage de la rue Ste-Thérèse : suivi

CONSIDÉRANT QU'une demande par résolution a été transmise en 2012, à la Municipalité du Canton de Roxton, afin qu'elle inscrive l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse à la liste de ses priorités de travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse n'a pas encore été complété et que le projet ne semble pas s'inscrire dans les priorités pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du Village de Roxton Falls, dont la propriété est accessible par la rue Ste-Thérèse, s'informe régulièrement pour savoir quand le projet d'asphaltage est prévu, question à laquelle aucune réponse n'a été annoncée par le Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une nouvelle demande à la Municipalité du Canton de Roxton, afin qu'elle inscrive l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse à la liste de ses priorités de travaux.

Qu'il soit demandé de connaître les intentions du conseil du Canton de Roxton, quant à l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse.

Adoptée

101-04-2017

Demande de dérogation mineure présentée par Francis Bellerive Investissement Inc.

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure présentée par Martin Boisvert au nom de Francis Bellerive Investissement Inc., en regard avec l'installation d'enseignes, pour un commerce (Pharmacie) sur le lot #6 048 446 (18, rue du Marché);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'enseignes déroge à la réglementation d'urbanisme comme suit :

1. Un nombre total de 8 enseignes, plutôt que 3.
2. Deux enseignes posées à plat sur le bâtiment d'une superficie de 5,95 m<sup>2</sup> chacune, plutôt qu'une superficie maximale de 4 m<sup>2</sup> chacune.
3. Une enseigne sur poteau d'une superficie de 2,79 m<sup>2</sup>, plutôt qu'une superficie maximale de 2 m<sup>2</sup>.
4. Un nombre total de deux enseignes sur poteau, plutôt qu'une seule.

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à afficher la bannière Familiprix ainsi que son pharmacien sur le futur bâtiment commercial à l'angle des rues du Marché et Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'outre les dérogations demandées, le projet est conforme aux règlements d'urbanisme et autres lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble fera face à deux rues et à un grand stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi, puisqu'il dépose sa demande avant d'avoir mis en oeuvre son projet d'affichage;

CONSIDÉRANT QU'un refus à la demande contraindrait le demandeur à réduire considérablement les dimensions et le nombre d'enseigne, ce qui pourrait compromettre l'intégration architecturale de l'affichage;

CONSIDÉRANT QU'une enseigne sur poteau est existante à l'entrée du stationnement et que la seconde enseigne sur poteau devient nécessaire pour la visibilité du commerce sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le dimensionnement des enseignes s'intègre très bien à l'architecture du futur bâtiment qui sera construit sur la longueur de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage sur les deux rues est essentiel pour un commerce de cet envergure et que le projet respecte le guide de norme de Familiprix;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'affichage, tel que présenté, ne créera aucun préjudice au droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager le développement commercial;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse de cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure en permettant l'installation d'enseignes, pour un commerce (pharmacie) sur le lot #6 048 446 (18, rue du Marché), comme suit :

1. Un nombre total de 8 enseignes, plutôt que 3.
2. Deux enseignes posées à plat sur le bâtiment d'une superficie de 5,95 m<sup>2</sup> chacune, plutôt qu'une superficie maximale de 4 m<sup>2</sup> chacune.
3. Une enseigne sur poteau d'une superficie de 2,79 m<sup>2</sup>, plutôt qu'une superficie maximale de 2 m<sup>2</sup>.
4. Un nombre total de deux enseignes sur poteau, plutôt qu'une seule.

Adoptée

102-04-2017

Offre d'achat déposée par Maxime Ledoux pour le lot #5 507 086

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Maxime Ledoux dépose, en date du 27 mars 2017, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot 5 507 086, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 17 779.40\$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000\$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat – Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas », signé en date du 27 mars 2017 par Monsieur Maxime Ledoux, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée par Monsieur Maxime Ledoux, pour le lot #5 507 086, au prix de 17 779.40\$ plus les taxes applicables.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

103-04-2017

École St-Jean-Baptiste : projet d'amélioration de la cour de récréation présenté au Fonds de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT QUE l'École St-Jean-Baptiste dépose un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants, pour l'amélioration de la cour de récréation, au montant total de 24 358\$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution sollicitée au Fonds, volet régional, est de 12 179\$;

CONSIDÉRANT QUE l'école sollicite également une participation financière de la Municipalité, au montant de 500.00\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet soumis par l'École St-Jean-Baptiste, pour l'amélioration de la cour de récréation, soumis dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants-Volet régional, au montant global de 24 358\$. Qu'un montant de 500.00\$ soit également autorisé à titre de contribution de la Municipalité du Village de Roxton Falls, au projet.

Adoptée

104-04-2017

Activité « derby » de démolition organisé par Les Guerriers Hors-Route : autorisation pour la tenue de l'événement le 10 juin 2017

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement de démolition de voiture de style « derby », organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, prévu le 10 juin 2017 et remis au 11 juin 2017 en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu sur un terrain privé (lot #3 842 762) situé à l'intersection des rues Richard-Audet et de l'Église et appartenant à la compagnie E. Côté & Fils Inc., laquelle compagnie a donné son autorisation écrite pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations écrites ont également été obtenues de Monsieur Yvon Claude pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 702) pour le stationnement des véhicules des spectateurs et de la part de Monsieur Yannick Charlebois, pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 739) pour le stationnement des remorques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du terrain appartenant à Monsieur Claude comme stationnement implique la circulation des spectateurs à pieds, dans un corridor situé le long de la rue Richard-Audet, lequel corridor sera protégé par des barrières de métal qui seront installées par et aux frais de l'organisme Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE cet organisation est réalisée pour le compte de l'organisme à but non lucratif Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté un dossier d'informations comprenant notamment l'horaire du déroulement de la journée, les différentes mesures de sécurité retenues, les autorisations des propriétaires concernés, les règlements généraux du « derby », le plan d'aménagement du terrain, une offre d'assurance couvrant la durée de l'activité (qui doit être en vigueur pour l'événement) et que ce dossier fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives aux bruits provenant d'un haut-parleur prévues au règlement municipal G-100 de même que toutes les dispositions s'appliquant à la tenue d'un tel événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque notamment de contrevenir aux dispositions relatives aux bruits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Autoriser la tenue de l'événement «derby de démolition » organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, qui aura lieu le 10 juin 2017, ou le 11 juin 2017 en cas de pluie, le tout conformément aux dispositions du règlement G-100.
- Que la Municipalité du Village de Roxton Falls autorise la circulation des spectateurs le long de la rue Richard-Audet, entre le terrain de Monsieur Yvon Claude et le terrain de E. Côté & Fils Inc. dans un corridor aménagé à cette fin avec des barrières de métal.
- Que l'heure limite pour l'émission de bruit soit fixée à 23h00.

Adoptée

105-04-2017

Festivités de la St-Jean-Baptiste 2017 : autorisation pour la tenue des activités du 22 au 25 juin 2017

CONSIDÉRANT la tenue des festivités organisées dans le cadre de la fête de la St-Jean-Baptiste, du 22 au 25 juin 2017, organisées par Les Loisirs de Roxton Falls Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces événements auront lieu sur le terrain de l'immeuble situé au 6, rue de l'Église, propriété de la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est aux profits de l'organisme, pour l'organisation d'activités ultérieures;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23;

CONSIDÉRANT QUE les activités comprennent également la tenue de feux d'artifices, dont le déroulement est sous la responsabilité d'artificiers professionnels;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités de la St-Jean-Baptiste, du 22 au 25 juin 2017, conformément à l'article 24 du règlement G-100. Que la tenue des feux d'artifices soit également autorisée par la présente résolution, lesquels sont sous la responsabilité d'artificiers professionnels.

Adoptée

106-04-2017 Paroisse St-Jean-Baptiste : demande de soutien financier pour le 1/3 des frais de déneigement 2016-2017 des aires de stationnement

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser une contribution financière de l'ordre de 1 053.94\$ à la Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste de Roxton Falls, à titre de soutien financier relativement au déneigement des aires de stationnement pour la saison 2016-2017.

Adoptée

107-04-2017 Comité de la soirée des bénévoles : sollicitation financière

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Ne pas procéder à la nomination d'un bénévole pour la Municipalité, puisque les membres du conseil reçoivent une rémunération pour leur travail;
- Accorder une aide financière de 200\$ pour l'organisation de la soirée.

Adoptée

Ville de Granby : entente en matière de loisirs

La Ville de Granby informe la Municipalité de son intention de proposer un nouveau projet d'entente au cours des prochaines semaines. À suivre.

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : dépôt des états financier 2016

L'AGA des Loisirs de Roxton Falls Inc. ayant eu lieu, les états financiers pour l'année 2016 sont déposés.

108-04-2017 Cercle de Fermières du Québec-Roxton Falls : temps publicitaire à la Radio d'Acton

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder du temps publicitaire au Cercle de Fermières de Roxton Falls, pour publiciser leur brunch annuel qui aura lieu le dimanche 23 avril 2017. Qu'une banque d'une quinzaine d'occasions de 15 à 20 secondes leur soit allouée.

Adoptée

109-04-2017 MTQ : demande d'information pour implantation d'un affichage lumineux à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre l'information nécessaire auprès du MTQ, visant l'implantation d'un affichage lumineux à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché, indiquant le corridor de traverse de piéton. Que des informations soient également demandées pour obtenir le prix de ces installations.

Adoptée

110-04-2017

MTQ : demande d'intervention sur la rue Racine

CONSIDÉRANT QUE le niveau de dégradation de l'asphalte de la rue Racine a atteint un seuil qui dépasse le niveau d'intervention que doit accomplir la Municipalité en vertu de l'entente qui la lie au MTQ pour l'entretien de la rue Racine, puisqu'il y a présence de roulières longues et profondes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une demande au MTQ afin qu'une inspection soit réalisée sur la rue Racine afin de valider la nécessité de procéder à une intervention du MTQ. Qu'une demande soit adressée afin qu'un rapiéçage mécanique soit réalisé en 2017. Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Signé à Roxton Falls, ce 3 avril 2017

111-04-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h50.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

Corr.#118-05-2017

\_\_\_\_\_  
~~Marie-Eve Massé~~  
Mairesse suppléante  
Jean-Marie Laplante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière